

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Projet des résolutions de la **Banque Tuniso-Koweitienne – GCE** qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28/05/2010.

Première résolution

L’Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration sur l’activité de la Banque pour l’année 2009 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport du Conseil d’Administration ainsi que les états financiers de l’exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu’ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L’Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaire aux comptes relatifs aux opérations régies par l’article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Troisième résolution

L’Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, ratifie les décisions prises par le Conseil d’Administration:

- ✚ décision N° 08-03-2009, prise lors de la réunion du 13 Octobre 2009, relative à la nomination de :
 1. Monsieur Yvan de la Porte du Theil en qualité de nouveau membre du Conseil d’Administration, en remplacement de Monsieur Christian CAMUS pour la durée de son mandat d’administrateur qui se termine à l’occasion de l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l’exercice 2010 ;
 2. Monsieur Philippe GARSUAULT en qualité de nouveau membre du Conseil d’Administration, en remplacement de Monsieur Michel GONNET pour la durée de son mandat d’administrateur qui se termine à l’occasion de l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l’exercice 2010 ;
- ✚ décision N° **-04-2009, prise lors de la réunion du 16 décembre 2009, relative à la nomination de Monsieur Frédéric GOUPY en qualité de nouveau membre du Conseil d’Administration, en remplacement de Monsieur Charles MILHAUD pour la durée de son mandat d’administrateur qui se termine à l’occasion de l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l’exercice 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2009 comme suit (dinars) :

	(en DT)
Bénéfice net de l'exercice 2009	10 237 211
Report à nouveau 2008	446 071
Bénéfice distribuable	10 683 282
Réserve légale (5%)	534 164
Réserve Facultative	--
Réserve pour la couverture de risques bancaires généraux	4 000 000
Dividendes à hauteur de 5 %	5 000 000
Fonds social	500 000
Report à nouveau	649 118

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, approuve la fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration à un montant brut de **** dinars au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, l'Assemblée générale Ordinaire approuve la fixation d'une enveloppe brute de ***** DT pour indemniser les membres administrateurs du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif des crédits.

Ces montants sont mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre les membres.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe de la banque pour l'exercice 2009 et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport du groupe, ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE, réunie le 28 Mai 2010, après examen de la note relative à l'émission de l'emprunt obligataire 2009-2010, décide :

- ✚ l'émission au cours du deuxième semestre 2010 ou au cours de 2011 d'emprunts obligataires pour un montant global de 160 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque,
- ✚ de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la banque pour faire tous dépôts et publications nécessaires.